

Le 18 août 2025

Centre communal d'action sociale
☎ 04 67 66 86 03

2025.08./SN/

Objet : Bourses repas et A.L.P.(matin & soir) 2025/2026

Madame, Monsieur,

Les barèmes d'attribution des bourses repas et A.L.P. (matin & soir), ont été fixés par délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale le 7 juillet 2023, pour l'année scolaire 2025/2026.

Selon la composition de votre famille et le montant de vos ressources mensuelles avant abattement ; une bourse de 1,90 € ou 1,30 € pour les repas et de 0,40 € ou 0,30 € pour l'A.L.P. du matin et du soir pourra vous être allouée conformément au tableau ci-dessous :

COMPOSITION FAMILLE	RESSOURCES MENSUELLES AVANT ABATTEMENT AUTORISANT L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE REPAS & ALP (matin & soir)	
	TAUX PLEIN	TAUX REDUIT
	1,90 € (repas) & 0,40 € (ALP matin & soir)	1,30 € (repas) & 0,30 € (ALP matin & soir)
Foyer monoparental		
Foyer 1 adulte / 1 enfant	0 à 1 384 €	1 384,01 € à 1 842 €
Foyer 1 adulte / 2 enfants	0 à 2 076 €	2 076,01 € à 2 763 €
Foyer 1 adulte / 3 enfants	0 à 2 768 €	2 768,01 € à 3 684 €
Foyer 1 adulte / 4 enfants	0 à 3 460 €	3 460,01 € à 4 605 €
Foyer 1 adulte / 5 enfants	0 à 4 142 €	4 142,01 € à 5 526 €
Par enfant supplémentaire	+ 692 €	+ 921 €
Foyer biparental		
Foyer 2 adultes / 1 enfant	0 à 1 887 €	1 887,01 € à 2 514 €
Foyer 2 adultes / 2 enfants	0 à 2 516 €	2 516,01 € à 3 352 €
Foyer 2 adultes / 3 enfants	0 à 3 145 €	3 145,01 € à 4 190 €
Foyer 2 adultes / 4 enfants	0 à 3 774 €	3 774,01 € à 5 028 €
Foyer 2 adultes / 5 enfants	0 à 4 403 €	4 403,01 € à 5 866 €
Par enfant supplémentaire	+ 629 €	+ 838 €

Si vous remplissez les conditions ci-dessus énumérées, je vous demande de bien vouloir retourner en mairie, le formulaire ci-après dûment complété, accompagné :

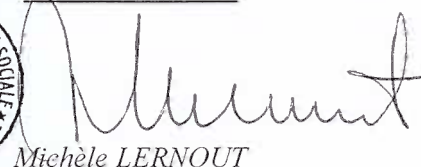
- ♦ d'une copie de votre avis d'impôt 2025 (sur les revenus de l'année 2024),
- ♦ d'une copie du livret de famille,
- ♦ d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au vendredi 19 septembre 2025**. (le tarif tenant compte du montant de la bourse sera appliqué sur votre facture de septembre). Pour les dossiers reçus au-delà, il n'y aura pas de rétroactivité. Le tarif sera appliqué au moment du dépôt complet du dossier.

Je vous assure, Madame, Monsieur, de mes sentiments les meilleurs.



LA PRESIDENTE



Michèle LERNOUT



Centre communal d'action sociale

☎ 04 67 66 86 03

SN/MaR

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026
BOURSES REPAS & A.L.P. (matin & soir)
UNIQUEMENT ALLOUÉES AUX FAMILLES SAINT GILLOISES

Fiche de renseignements et de calcul du montant des aides

Composition de la famille

Responsable légal :

NOM - PRENOM _____ PROFESSION _____

ADRESSE _____

Conjoint - Concubin :

NOM - PRENOM _____ PROFESSION _____

ENFANTS SCOLARISES DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE

NOM DE L'ENFANT	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE	ECOLE

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE : _____

ATTESTATION :

Je soussigné(e) _____ déclare sur l'honneur qu'aucun autre revenu n'entre dans mes ressources, que ceux indiqués sur l'avis d'imposition ci-joint.

Fait à Saint Gély du Fesc, le _____ **Signature :** _____

Pièces à joindre :

- ◆ Avis d'impôt 2025 (sur les revenus de l'année 2024)
- ◆ Copie du livret de famille
- ◆ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Partie réservée à l'instruction

⇒ Traitements et salaires déclarés _____

⇒ Retraites - Rentes déclarées _____

⇒ Pension alimentaire _____

⇒ Revenus de capitaux mobiliers déclarés _____

⇒ Revenus fonciers déclarés _____

⇒ Revenus industriels et commerciaux nets _____

⇒ Heures supplémentaires, autres _____

Compo. famille : _____

Revenu mensuel déclaré _____ **/12 mois =** _____

Bourse repas : 1,90 € ☐ 1,30 € ☐ **Bourse ALP :** 0,40 € ☐ 0,30 € ☐ **Visa finances :** _____